

Lycée de l'ENNA

CESCE

1^{er} octobre 2024





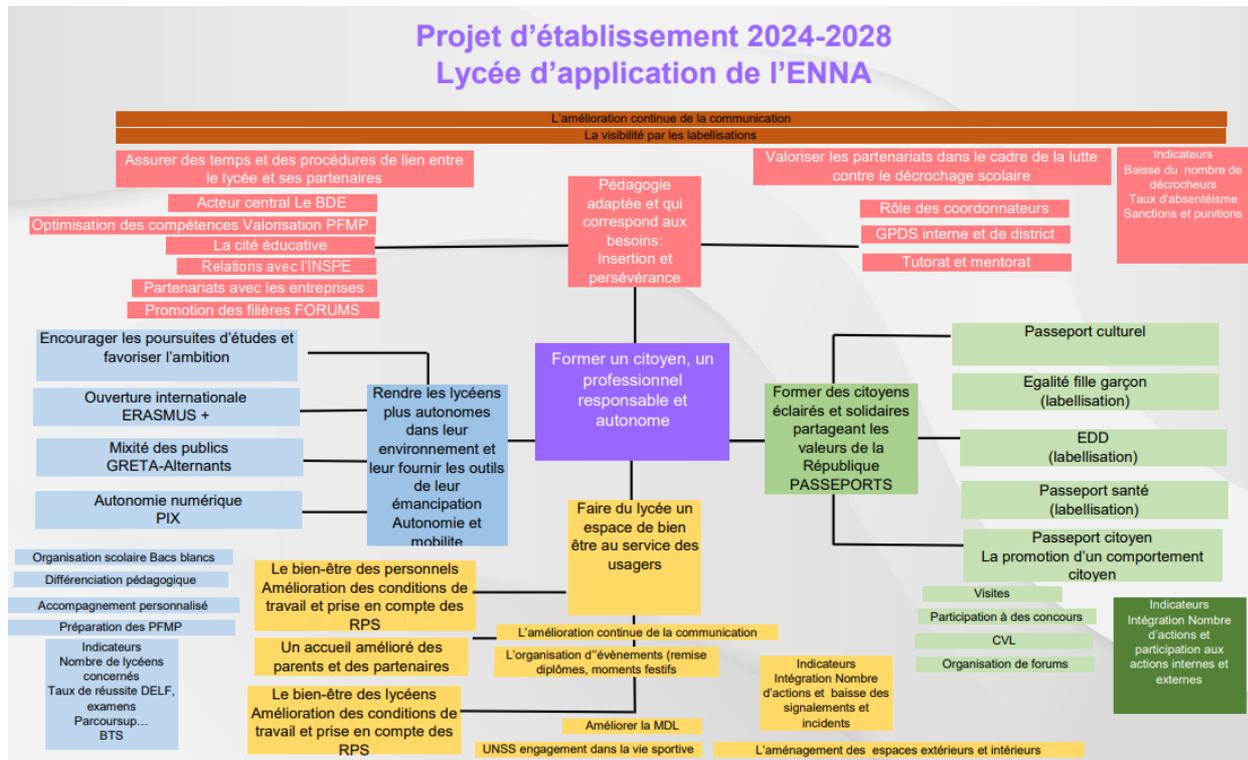
CESCE 1^{er} octobre 2024

- **PARTICIPANTS**
- **NOUVEAU PROJET D'ÉTABLISSEMENT**
- **ACTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ**
 - **LABELLISATION**
- **ACTIONS EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ**
 - **LABELLISATION EGALITÉ**
- **ACTIONS EDD**
 - **LABELLISATION**
- **FORUM SANTÉ SPORT CITOYENNETÉ**
- **CALENDRIER DES ACTIONS**



CESCE 1^{er} octobre 2024

- NOUVEAU PROJET D'ÉTABLISSEMENT





CESCE 1^{er} octobre 2024

- **ACTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ**
 - **LABELLISATION « EDUSANTÉ »**



CESCE 1^{er} octobre 2024

- **ACTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ**
 - **LABELLISATION « EDUSANTÉ »**

La labellisation est une démarche facultative et volontaire. Elle peut être portée par les conseils d'école et les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) et s'appuyer sur différents partenariats, avec des acteurs locaux notamment.

Le label est attribué pour une période de trois ans.

Le label Édusanté se décline sur trois niveaux ce qui le rend accessible dès que l'école, le collège ou le lycée concerné installe projets et instances en lien avec la promotion de la santé des élèves et des personnels.



CESCE 1^{er} octobre 2024

- **ACTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ**
 - **LABELLISATION « EDUSANTÉ »**

Les fondements de la démarche École promotrice de santé

L'École promotrice de santé (EPSa) est une démarche positive et globale de la promotion de la santé au service du bien-être et de la réussite des élèves. Elle a pour enjeu de valoriser les actions et projets de promotion de la santé mis en œuvre en les adossant au projet d'école ou d'établissement.

Dès le plus jeune âge des élèves, les écoles, les collèges et les lycées inscrivent la démarche dans un continuum éducatif qui articule les projets de prévention et les activités pédagogiques. Il s'agit de rassembler et coordonner ce qui fédère autour de la santé et du bien-être de tous dans un établissement d'enseignement scolaire.

Le degré d'engagement de l'école ou de l'établissement dans cette démarche, éventuellement attesté par un niveau de labellisation, se traduit par le respect d'un ou de plusieurs des critères suivants. A terme, il serait pertinent d'envisager que chaque projet réponde à tous les principes listés ici :

- une attention est portée sur la mobilisation de toute la communauté éducative, dont les parents et les partenaires extérieurs, et la plupart des disciplines ;
- tous les projets s'inscrivent dans les principes de la démarche EPSa, ils sont articulés aux programmes d'enseignement et visent le développement d'une culture commune et de compétences dont les compétences psychosociales (CPS) des élèves ;
- tous les projets de promotion de la santé proposés sont pensés de manière coordonnée et progressive, ils répondent à des besoins identifiés et sont structurés dans un plan d'actions du projet d'école ou d'établissement ;
- tous les élèves sont concernés et peuvent, dans le cadre de la prévention par les pairs, devenir des ambassadeurs-santé ;
- le projet est pensé dans une dynamique de territoire et un cadre d'interventions communes avec les partenaires extérieurs, ce qui peut être formalisé dans le cadre d'un CESCE inter-degrés ou inter-établissements.



CESCE 1^{er} octobre 2024

- **ACTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ**
 - **LABELLISATION « EDUSANTÉ »**

Pourquoi demander le label Édusanté ?

L'obtention du label Édusanté présente plusieurs avantages pour une école ou un établissement.

- Le label permet avant tout de valoriser les actions et projets déjà menés au sein des écoles et des établissements. Il contribue également à les structurer et à leur donner davantage de cohérence en les inscrivant dans la politique de l'établissement.
- Cette reconnaissance académique vient certifier l'accès à un certain niveau d'expertise en matière de promotion de la santé. Elle récompense aussi un travail important mené sur le terrain par les équipes et les élèves : elle permet de les mobiliser autour d'un projet fédérateur, d'entretenir leur motivation et les encourage à aller plus loin dans la démarche.
- L'obtention du label pour trois ans contribue à pérenniser l'engagement de l'école ou de l'établissement dans la démarche EPSa, au-delà des mouvements de personnels.
- En outre, en attestant de l'acquisition de principes et de valeurs tels que le bien-être des élèves et plus largement de toute la communauté éducative, ce label est de nature à faire rayonner les établissements qui l'obtiennent et à favoriser les échanges avec d'autres établissements partenaires.



CESCE 1^{er} octobre 2024

- **ACTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ**
 - **LABELLISATION « EDUSANTÉ »**

Comment demander le label Édusanté ?

Le label Édusanté se compose de trois niveaux :



La demande de labellisation s'effectue à partir d'un dossier et selon un calendrier qui sont communiqués par les équipes académiques EPSa. Un cadre commun, défini au niveau national (voir ci-dessous), propose des critères et principes généraux qui peuvent être complétés par des critères supplémentaires au niveau académique.

Les équipes EPSa examinent les dossiers de candidature et proposent alors éventuellement un niveau de labellisation. Les écoles et les établissements scolaires sont ensuite notifiés de l'accès à ce niveau de labellisation.

- *L'entrée dans la labellisation ne se fait pas obligatoirement par le niveau 1. Un établissement qui serait très avancé dans la mise en œuvre de la démarche EPSa peut tout à fait obtenir le label niveau 2 voire niveau 3 dès sa première demande.*



CESCE 1^{er} octobre 2024

- **ACTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ**
 - **SANTÉ MENTALE**



CESCE 1^{er} octobre 2024

- **ACTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ**
 - **INTERVENTION DU CRIPS**



CESCE 1^{er} octobre 2024

- **ACTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ**
 - **INTERVENTION DU CRIPS**
 - **DANS LE CADRE DES ACTIONS PROPOSÉES PAR LA CITÉ ÉDUCATIVE**
 - **TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ**
 - **AVEC DES ÉDUCATEURS**
 - **POUR RÉPONDRE À UNE OBLIGATION LÉGALE**



CESCE 1^{er} octobre 2024

- **ACTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ**
 - **INTERVENTION DU CRIPS**
 - **DANS LE CADRE DES ACTIONS PROPOSÉES PAR LA CITÉ ÉDUCATIVE**
 - **TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ**
 - **AVEC DES ÉDUCATEURS**
 - **POUR RÉPONDRE À UNE OBLIGATION LÉGALE**

Au moins **trois séances annuelles d'éducation à la sexualité sont mises en place** dans les collèges et les lycées. Elles relient et complètent les différents enseignements dispensés en cours.

La durée des séances et la taille des groupes sont adaptées à chaque niveau de scolarité. Ces séances sont organisées par une équipe de personnels volontaires et formés (professeurs, conseillers principaux d'éducation, infirmiers, etc.), le cas échéant en lien avec des partenaires extérieurs ayant un agrément national ou académique.



CESCE 1^{er} octobre 2024

- ACTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ



+ de 82 %

Plus de 82% des mineurs ont été
exposés à des contenus
pornographiques

Source : sondage Opinionway pour 20 minutes
publié en avril 2018



CESCE 1^{er} octobre 2024

- **ACTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ**
 - **INTERVENTION DU CRIPS**
 - **DANS LE CADRE DES ACTIONS PROPOSÉES PAR LA CITÉ ÉDUCATIVE**
 - **QUELS NIVEAUX ?**
 - **QUEL FORMAT ?**



CESCE 1^{er} octobre 2024

- **ACTIONS EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ**
 - **LABELLISATION ÉGALITÉ FILLES GARÇONS**



CESCE 1^{er} octobre 2024

- ACTIONS EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ
 - LABELLISATION ÉGALITÉ FILLES GARÇONS

Labellisation Égalité filles-garçons			
Leviers d'action	Niveau 1 – Engagement	Niveau 2 – Approfondissement	Niveau 3 – Expertise
Pilotage de l'établissement	<p>Informer toutes les instances du projet de labellisation de l'établissement.</p> <p>Faire figurer l'égalité filles-garçons dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le projet d'établissement ; • le règlement intérieur ; • le programme de travail du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE). <p>Tenir annuellement un conseil de la vie collégienne (CVC)/conseil de la vie lycéenne (CVL) consacré à cette thématique (<i>mesure issue du Grenelle des violences conjugales</i>).</p> <p>Réaliser et partager avec les personnels de l'établissement un tableau de bord des indicateurs sexués par classe/groupe et par enseignement (y compris dans les enseignements de spécialité, les séries, les filières).</p>	<p>Porter dans toutes les instances la question de l'égalité filles-garçons en partageant le tableau de bord des indicateurs. Proposer notamment l'analyse sexuée des sanctions dans les instances de l'établissement.</p> <p>Organiser annuellement un conseil pédagogique sur l'égalité filles-garçons, pour porter le sujet dans les enseignements.</p> <p>Utiliser une partie des heures dédiées à l'orientation à cette thématique.</p> <p>Valoriser le référent égalité de l'établissement (notamment dans le cadre du PPCR – parcours professionnels, carrières, rémunérations et le cas échéant par une indemnité pour mission particulière ou HSE/HSA).</p>	<p>S'appuyer sur une enquête locale de climat scolaire pour faire de l'égalité filles-garçons un enjeu transversal de pilotage.</p> <p>Tendre vers un fonctionnement paritaire des instances de l'établissement.</p> <p>Dédier des heures spécifiques pour la mise en œuvre de projets liés à l'égalité filles-garçons.</p> <p>Mentionner dans le contrat d'objectifs de l'établissement l'égalité filles-garçons.</p> <p>Porter la labellisation à l'échelle d'un réseau d'établissements ou d'un territoire (par exemple une cité éducative) en inscrivant l'égalité filles-garçons dans le projet de réseau.</p>



CESCE 1^{er} octobre 2024

- **ACTIONS EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ**
 - **LABELLISATION ÉGALITÉ FILLES GARÇONS**

Formation	<p>Inscrire le référent égalité à une formation organisée par l'académie.</p> <p>Engager la formation de l'équipe de direction et de l'équipe de vie scolaire.</p> <p>Encourager l'inscription des personnels de l'établissement à des formations inscrites au plan académique de formation.</p>	<p>Engager la formation des professeurs principaux, notamment sur les enjeux d'orientation et de déterminismes de genre.</p> <p>Engager la formation des personnels non enseignants.</p> <p>Former l'ensemble des élèves siégeant dans des instances de l'établissement.</p> <p>Proposer une formation d'initiative locale.</p>	<p>Former l'ensemble des personnels de l'établissement et dans la mesure du possible les personnels ne relevant pas de l'éducation nationale.</p> <p>Faire de l'établissement une tête de réseau, à l'échelle du bassin ou du district, pour accompagner d'autres établissements dans la démarche de labellisation.</p> <p>Compter parmi les personnels un ou plusieurs formateurs sur l'égalité filles-garçons intervenant à l'échelle de l'académie.</p>
------------------	--	---	--



CESCE 1^{er} octobre 2024

- ACTIONS EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ
 - LABELLISATION ÉGALITÉ FILLES GARÇONS

<p>Politique éducative et vie scolaire</p>	<p>Faire du règlement intérieur et du projet de vie scolaire des supports au service de la politique éducative en faveur de l'égalité filles-garçons.</p> <p>Faire connaître les actions éducatives dédiées à l'égalité filles-garçons et y engager au moins deux classes de l'établissement.</p> <p>Faire connaître et favoriser la mise en œuvre des propositions du CVC/CVL dédié à l'égalité filles-garçons.</p> <p>Organiser une action pour le 8 mars, journée internationale des droits des femmes et/ou le 25 novembre, journée pour l'élimination des violences faites aux femmes.</p> <p>Rendre visible la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité (<i>circulaire de 2018</i>).</p>	<p>Mener des actions déterminées pour lutter contre la banalisation des insultes sexistes.</p> <p>Favoriser la participation à une action éducative dédiée à l'égalité filles-garçons (concours académique et/ou national) en prévoyant des facilités d'organisation du temps scolaire et en dédiant des moyens, avec d'éventuels financements extérieurs.</p> <p>Engager au moins une classe par niveau d'enseignement dans un projet éducatif d'ampleur (sur la lutte contre les stéréotypes de genre, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et/ou l'accompagnement à l'orientation).</p> <p>Engager une réflexion, en lien avec la collectivité territoriale, sur les usages et les aménagements des espaces scolaires.</p>	<p>Développer des mesures de responsabilisation pour répondre aux comportements à caractère sexiste et aux violences sexuelles.</p> <p>Prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement à caractère sexiste et sexuel.</p> <p>Impliquer tous les dispositifs de démocratie scolaire et d'engagement des élèves dans la labellisation (notamment les clubs, associations, FSE, MDL, etc.).</p> <p>Rendre les élèves acteurs de la mobilisation autour du 8 mars et/ou du 25 novembre.</p> <p>Structurer et pérenniser un réseau d'élèves ambassadeurs de l'égalité au sein de l'établissement et à l'extérieur de l'établissement.</p>
---	---	--	---



CESCE 1^{er} octobre 2024

<p>Pratiques pédagogiques</p>	<p>Proposer des outils pour observer les pratiques en classe (valorisation à la même hauteur des filles et des garçons, répartition égale de la parole entre les filles et les garçons, répartition des tâches, appréciations sur les copies et les bilans périodiques, mixité des groupes, etc.).</p> <p>Proposer des outils pour prendre en compte l'égalité filles-garçons dans l'ensemble des enseignements (en lien avec les réflexions menées dans le conseil pédagogique et les conseils d'enseignement).</p> <p>Engager une réflexion sur les manuels scolaires utilisés et plus largement sur les supports pédagogiques comme outil d'éducation à l'égalité.</p> <p>Intégrer dans les heures dédiées à l'orientation une réflexion sur les enjeux d'égalité et de mixité, notamment dans les enseignements scientifiques (en lien avec le psyEN).</p> <p>Faire un état du fonds documentaire du CDI.</p> <p>Favoriser la pratique sportive des filles et des garçons.</p>	<p>Accompagner, en lien avec les corps d'inspection, l'évolution des pratiques professionnelles (en lien avec la sollicitation, le cas échéant, d'une formation d'initiative locale).</p> <p>Se fonder sur les conseils d'enseignement pour renforcer la prise en compte de l'égalité dans les disciplines et favoriser des engagements d'équipes.</p> <p>Faire du conseil de classe un lieu dégagé de tout stéréotype de genre.</p> <p>Conduire un dialogue avec les familles, notamment dans le cadre de l'orientation, pour favoriser des choix dégagés des déterminismes de genre.</p> <p>Constituer un fonds documentaire sur l'égalité et les droits des femmes au CDI.</p>	<p>S'appuyer sur l'ensemble des situations d'apprentissage, les enseignements, les projets interdisciplinaires et les éducations transversales (éducation aux médias et à l'information - EMI, éducation artistique et culturelle - EAC, éducation au développement durable - EDD, éducation à la sexualité, éducation à la citoyenneté, etc.) pour faire acquérir le sens de l'égalité filles-garçons aux élèves.</p> <p>Solliciter le cas échéant l'accompagnement de la recherche pour améliorer les pratiques professionnelles.</p> <p>Systématiser la prise en compte des enjeux de mixité et d'égalité dans l'accompagnement à l'orientation. Mener des actions à l'échelle de l'établissement et dans le cadre de l'accompagnement individuel des élèves et des familles.</p> <p>Accompagner l'ambition des filles et des garçons en se fondant sur les dispositifs d'égalité des chances quand ils existent.</p> <p>Engager l'association sportive dans une démarche en faveur de l'égalité et de la mixité (dispositif Ethic'action de l'UNSS).</p> <p>Faire connaître et partager l'expertise des personnels enseignants et d'éducation en matière de pratiques professionnelles au-delà de l'établissement (en lien avec la formation).</p>
--------------------------------------	--	---	--



CESCE 1^{er} octobre 2024

Partenariats et rayonnement	Identifier sur le territoire les partenaires institutionnels, associatifs et issus du monde professionnel qui peuvent contribuer à promouvoir	Développer les interventions de partenaires ayant une expertise en matière d'égalité filles-garçons	Systématiser, pour toutes les classes de l'établissement, des interventions de partenaires.
	<p>l'égalité filles-garçons dans l'établissement.</p> <p>Engager un ou plusieurs partenariats avec des structures bénéficiant d'une expertise en matière d'égalité filles-garçons et organiser des interventions devant les élèves et/ou les personnels de l'établissement.</p> <p>Engager une réflexion avec ces partenaires pour favoriser des séquences d'observation et des PFMP dégagées des déterminismes de genre.</p> <p>Informer les familles de la démarche de l'établissement pour une labellisation Égalité filles-garçons.</p>	<p>devant les élèves et/ou les partenaires.</p> <p>Engager l'ensemble des partenaires de l'établissement (collectivités, entreprises, associations) dans la démarche de labellisation, qu'ils soient ou non détenteurs d'une expertise en matière d'égalité filles-garçons.</p> <p>Encourager les familles à s'impliquer dans le processus de labellisation.</p>	<p>Faire contribuer les familles à la dynamique de l'établissement en faveur de l'égalité filles-garçons.</p> <p>Rendre visible l'engagement de l'établissement en faveur de l'égalité filles-garçons en organisant une valorisation des actions menées, dans l'établissement et plus largement sur son territoire (notamment dans les écoles).</p>



CESCE 1^{er} octobre 2024

- **ACTIONS EDD**
 - **LABELLISATION**

La **labellisation « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable)** a été développée par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.

Cette démarche participe à l'éducation au développement durable, en faisant de l'établissement un lieu d'apprentissage global du développement durable. C'est une composante importante parmi les différentes modalités de renforcement de l'éducation au développement durable qui sont impulsées au niveau national et académique depuis 2019.

Au total, au niveau national, près de 12 500 écoles, collèges et lycées sont à présent labellisés E3D selon le dernier bilan annuel consolidé en octobre 2023. Le déploiement de la labellisation E3D poursuit sa progression (10 000 en octobre 2022, 7 700 en octobre 2021). Le plan d'action du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse « L'École, premier lieu de l'engagement pour la transition écologique », publié en juin 2023, fixe l'objectif d'atteindre 20 000 labellisations d'ici fin 2025 et 100% de labellisations d'ici fin 2030.



CESCE 1^{er} octobre 2024

- **ACTIONS EDD**
 - **LABELLISATION**



CESCE 1^{er} octobre 2024

Intégrer l'éducation au développement durable dans les disciplines d'enseignement

Code de l'éducation : [art. L.312-18](#) Circulaire : Circulaire n°2019 - 121 du 27-8-2019 complétant la circulaire [n°2013-018 du 6-2-2013](#), annexe 1 : [démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires \(E3D\) - référentiel de mise en œuvre et de labellisation](#)



Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Les deux fiches développement durable :
- éducation au développement durable
- démarche E3D au sein de l'établissement, sont à associer.

L'éducation au développement durable permet d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte les interactions existant entre l'environnement, la société, l'économie et la culture. L'établissement est un lieu d'apprentissage global du développement durable, ancré dans son territoire.

- Comment la démarche globale de développement durable est-elle intégrée au projet d'établissement, à la gestion de l'établissement et à la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs éducatifs, associatifs et les collectivités territoriales ?
- Quel diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs (équipe de direction, équipes pédagogiques et éducatives, personnels de service, élèves, familles et partenaires) a-t-il permis de construire la démarche ?
- Une stratégie de pérennisation est-elle clairement établie ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Sensibiliser, développer une culture d'établissement, valoriser les actions et impliquer l'ensemble de la communauté éducative

- Quelles sont les actions de sensibilisation mises en œuvre auprès des élèves et des personnels de l'établissement ?
- Comment le centre de documentation et d'information est-il exploité pour la conservation, la mise à disposition et la mise en valeur des ressources ?
- Quelle est l'organisation mise en place dans l'établissement (Comité de pilotage E3D, groupe de travail, référent développement durable, éco-délégués, ...) ?
- Comment les inspecteurs sont-ils impliqués ?

Prendre appui sur l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative élargie (enseignants, vie scolaire, infirmière, assistante sociale, ...)

- Comment chaque discipline contribue-t-elle à l'acquisition de compétences liées au développement durable ?
- Comment le lien est-il établi entre les disciplines afin de comprendre la complexité des enjeux liés au développement durable ?
- L'éducation au développement durable prend-t-elle appui sur la mise en œuvre de démarches scientifiques, de questionnements objectifs et de ressources pertinentes (fiabiles) visant à développer l'esprit critique et lutter contre les croyances ?
- Quels sont les projets transversaux réalisés ? Quels enseignements intègrent-ils ? Comment le thème du développement durable est-il intégré dans les différents parcours éducatifs des élèves (Parcours citoyens, parcours de santé, ...) ?
- Quels projets ou activités mis en place dans l'établissement (réalisation du chef d'œuvre en LP, concours, clubs, sorties scolaires, actions éducatives, etc.) peuvent-ils être intégrés dans la démarche et l'enrichir, voire servir de point d'appui pour la porter ?
- Le numérique est-il abordé dans une approche de réduction de son impact écologique et énergétique ? Les personnels et les élèves sont-ils sensibilisés à une utilisation raisonnée des outils numériques ?
- Une sensibilisation des élèves sur le tri des déchets, le gaspillage alimentaire ou toute autre action visant à économiser les ressources est-elle menée ?
- Comment la thématique EDD est-elle inscrite dans le travail des instances démocratiques et civiques ? Comment les élèves sont-ils impliqués dans la démarche : CVL, éco délégués, etc.

Travailler en partenariat en France et à l'international

- Quels sont les partenariats engagés avec des acteurs territoriaux, des partenaires à l'international ? Comment les entreprises sont-elles associées ? Quelles sont les associations qui interviennent sur ce sujet ? Comment les partenariats sont-ils formalisés ?
- Comment les partenaires contribuent-ils à l'éducation et à la formation ? Comment leurs interventions sont-elles intégrées, formalisées dans les séquences éducatives et pédagogiques ?

Identifier les besoins en formation des personnels et y répondre

- Comment les équipes pédagogiques et éducatives sont-elles formées et impliquées dans la démarche ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Pourcentages d'élèves / personnels enseignants / membres du personnel engagés dans des démarches éducatives liées au développement durable.
- Existence d'un COPI E3D (ou équivalent) et rôle des élèves.
- Nombre d'actions écoresponsables et/ou éco-citoyennes.
- Nombre de partenariats territoriaux, associatifs, entreprises accompagnant les démarches de développement durable.
- Nombre de disciplines engagées.
- Nombre d'actions de formation mises en œuvre pour les personnels (enseignants, agents, personnels de direction, ...).
- Nombre de propositions faites par les élèves, les enseignants, les agents, les parents d'élèves, ... retenues dans la stratégie de mise en œuvre de démarche de développement durable.
- Nombre d'actions de communication (internes et externes) sur le thème du développement durable.



CESCE 1^{er} octobre 2024

Développer la démarche E3D au sein de l'établissement

Code de l'éducation : [art. L 312-19](#) Circulaire : Circulaire n°2019-121 du 27-9-2019 complétant la circulaire n° 2015-018 du 4-2-2015, annexe 1 : [démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires \(E3D\) - référentiel de mise en œuvre et de labellisation](#)



Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Les deux fiches développement durable :
- démarche E3D au sein de l'établissement,
- éducation au développement durable
sont à associer.

L'éducation au développement durable permet d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte les interactions existant entre l'environnement, la société, l'économie et la culture. L'établissement est un lieu d'apprentissage global du développement durable, ancré dans son territoire.

- Comment la démarche globale de développement durable est-elle intégrée au projet d'établissement, à la gestion de l'établissement et à la mise en œuvre des partenariats avec les acteurs éducatifs, associatifs et les collectivités territoriales ?
- Quel diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs (équipe de direction, équipes pédagogiques et éducatives, personnels de service, élèves, familles et partenaires) a-t-il permis de construire la démarche ?
- Une stratégie de pérennisation est-elle clairement établie ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Sensibiliser, développer une culture d'établissement, valoriser les actions et impliquer l'ensemble de la communauté éducative

- Quelles sont les actions de sensibilisation mises en œuvre auprès des élèves et des personnels de l'établissement ?
- Une veille réglementaire et scientifique est-elle mise en œuvre au sein de l'établissement, par qui ?
- Quelles sont les actions de communication réalisées en interne et en externe ? Y a-t-il un onglet EDO sur le site internet de l'établissement ?
- Quelle est l'organisation mise en place dans l'établissement (Comité de pilotage E3D, groupe de travail, référent développement durable, éco-délégués...)?
- Quels sont les acteurs de l'établissement impliqués dans la démarche (enseignants de toutes les disciplines, élèves, personnels de direction, de santé et sociaux, d'encadrement et d'entretien, parents d'élèves) ?

Prendre appui sur l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative élargie : enseignants, vie scolaire, infirmière, assistante sociale...

- Comment le lien est-il établi entre l'enseignement dans les disciplines et le fonctionnement de l'établissement afin que les élèves prennent conscience de la démarche globale d'éducation au développement durable ?
- Quels projets ou activités mis en place dans l'établissement (réalisation du chef d'œuvre en UP, concours, clubs, sorties scolaires, actions éducatives, etc.) peuvent-ils être intégrés dans la démarche et l'enrichir, voire servir de point d'appui pour la porter ?
- Le numérique est-il abordé dans une approche de réduction de son impact écologique et énergétique ? Les personnels et les élèves sont-ils sensibilisés à une utilisation raisonnée des outils numériques ?
- Une sensibilisation des élèves sur le tri des déchets, le gaspillage alimentaire ou toute autre action visant à économiser les ressources est-elle menée ?
- Comment l'établissement se montre-t-il exemplaire en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité ?
- Quelles sont les actions citoyennes et écoresponsables engagées dans l'établissement (recyclage, économie d'énergie, lutte contre les gaspillages, consommations responsables, actions de solidarité nationale et internationale...)?
- Comment l'établissement s'engage-t-il dans la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 ?
- Comment la thématique EDD est-elle inscrite dans le travail des instances démocratiques et civiques ? Comment les élèves sont-ils impliqués dans la démarche : CVL, éco-délégués, etc...

Engager la gestion de l'établissement et les personnels impliqués (agents ATTEE, gestionnaire, agent comptable, ...)

- Comment la démarche de développement durable est-elle prise en compte dans la gestion et la maintenance de l'établissement (fournitures, énergie, eau, nourriture, déchets, recyclage, maintenance, nettoyage, etc.)
- Comment les agents sont-ils associés à la réflexion, aux actions mises en œuvre et à la démarche d'amélioration continue ? Comment [gérer les coûts](#) ?
- Comment les collectivités territoriales prennent-elles part aux réflexions et aux investissements : consommation énergétique, [équipements](#)... ?
- Le tri des déchets, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'économie des ressources (eau, énergie) sont-ils systématiquement mis en place dans les établissements et en partenariat avec les collectivités territoriales ?

Travailler en partenariat en France et à l'international

- Quels sont les partenariats engagés avec des acteurs territoriaux, des partenaires à l'international ? Comment les entreprises sont-elles associées ? Quelles sont les associations qui interviennent sur ce sujet ? Comment les partenariats sont-ils formalisés ?
- Le comité de pilotage académique d'éducation au développement durable ou le groupe technique académique EDD sont-ils sollicités ?

Obtenir le label E3D ou progresser dans l'avancement de la démarche (l'obtention du label ne constitue pas un aboutissement mais témoigne de la volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue)

- L'objectif d'obtention du label est-il inscrit au projet d'établissement ? La demande d'obtention du label est-elle engagée ? Comment le déploiement de la démarche est-il envisagé pour obtenir un niveau de labellisation supérieur ?
- Une formation d'initiative locale a-t-elle été demandée pour engager l'établissement dans la démarche globale E3D ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Pourcentages d'élèves / personnels enseignants / membres du personnel engagés dans des démarches éducatives liées au développement durable.
- Existence d'un COPIL E3D (ou équivalent) et rôle des élèves.
- Nombre d'actions écoresponsables et/ou éco-citoyennes.
- Evolution des consommations liées aux actions menées (eau, énergie, alimentation, consommables, etc.) et impact sur le budget de l'établissement.
- Nombre de partenaires territoriaux, associatifs, entreprises accompagnant les démarches de développement durable.
- Nombre d'actions de formation mises en œuvre pour les personnels (enseignants, agents, personnels de direction...).
- Niveau de labellisation E3D obtenu.
- Nombre de propositions faites par les élèves, les enseignants, les agents, les parents d'élèves, ... retenues dans la stratégie de mise en œuvre de démarche de développement durable.
- Nombre d'objectifs de développement durable de l'ONU travaillés.
- Montants des investissements en lien avec le développement durable.
- Nombre d'actions de communication (internes et externes) sur le thème du développement durable.



CESCE 1^{er} octobre 2024

- **FORUM SANTÉ SPORT CITOYENNETÉ**
 - **LUNDI 03 ET MARDI 04 MARS 2024**



CESCE 1^{er} octobre 2024

- FORUM SANTÉ SPORT CITOYENNETÉ

Actions en 2024 à reconduire ?

- -Santé
- Kiné
- Bus dentaire
- Intervention psychologue du travail
- Travail sur la présence au corps.
- Téléphone « distracteur ». Objet de conflit.



CESCE 1^{er} octobre 2024

MERCI